

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 NOVEMBRE 2017**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille dix-sept, le quatorze novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE.

**Présents** : BRUN Charles – CHATAL Christophe — MONDIERE Hubert - DELANGLE Chantal – Bernard PIVOT- Danielle LACOUR- Véronique FESSY – Laurence BERT- Nathalie VALENTIN

**Absents ayant donné bon pour pouvoir** : Alain DAYET (pouvoir à Gabriel DESBROSSE) – Maxime GASDON (pouvoir à Charles BRUN) – Mickaël RIVIERE (pouvoir à Danielle LACOUR)

**Absents** : CARTET Olivier – ALEX Bruno

**Secrétaire de séance** : Bernard PIVOT.

---

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
2. Décision Modificative n° 07 « Chapitre 16 » (cautions).
3. Approbation de principe sur le plan de formation du Centre de Gestion 2018-2020 pour le personnel communal.
4. Délibération pour l'adhésion à la compétence du SIEL « EPAT ».
5. Délibération pour extension du réseau électrique pour la viabilisation des parcelles de la commune et de Jean-Louis GRAS.
6. Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole.
7. Compte-rendu de l'assemblée générale du Club des Jeunes.
8. Point sur les travaux du local des infirmières.
9. Candidature retenue pour l'exploitation du Multiservices.
10. Questions diverses.

1. **Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.**

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu du 17 octobre 2017 : la commémoration a eu lieu le **samedi** 11 novembre 2017.

## **2. Décision Modificative n° 07 « Chapitre 16 » (cautions).**

Au 31.12.2017, les crédits seront insuffisants au niveau du chapitre 16 ( car ce chapitre englobe les remboursement du capital des emprunts et les remboursements -ou imputations – des cautions des logements communaux) :

Les remboursements -ou imputations – des cautions des logements communaux ne pouvant être prévus à l'avance, il est nécessaire de prendre une DM pour un montant de 1689 € :

- **Imputation de la caution** de 390 € des Perret- Laprais (logement communal) **sur un mois de loyer impayé : 390 €.**
- 
- **Imputation de la caution de 912 €** SAS AUX BERGES DES ERABLES **sur les 2 loyers de novembre et décembre 2017 : 912 €.**
- **Remboursement de la caution** à Damien MARIDET sur à son départ du logement : **387 €.**

**TOTAL : 1 689 €**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.*

### **CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
16	165	Dépôts et cautionnement	<b>+ 1 690,00 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>+ 1 690,00 €</b>

### **CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	Opération	LIBELLE OPERATION	MONTANT
23	2313	287	Aménagement du Terrain du Foot	<b>- 1 690,00 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>- 1 690,00 €</b>

### **3. Approbation de principe sur le plan de formation du Centre de Gestion 2018-2020 pour le personnel communal.**

Le plan de formation intercommunal 2015-2016 (via la COPLER) est achevé et il est nécessaire de se mettre en conformité avec la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

On ne peut pas continuer le plan de formation avec la COPLER compte tenu de l'actualité des intercommunalités (COPLER).

En attendant une clarification, le plan de formation peut continuer avec le CNFPT (Centre National de la Formation Publique Territoriale) et le Centre de Gestion de la Loire.

La loi rappelle l'obligation pour toute collectivité d'établir un plan de formation articulant les objectifs et les besoins de la collectivité en termes de services rendus et ceux des agents en matière de compétence.

Le Centre de Gestion de la Loire et l'antenne de la Loire du CNFPT ont mené un travail commun pour développer une démarche et des outils d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration d'un plan mutualisé et d'un règlement de formation.

Ainsi, depuis 2009, le Centre de Gestion de la Loire, en partenariat avec le CNFPT, vous propose un plan de formation mutualisé, qui permet de bénéficier d'une offre de formations dédiées aux territoires ruraux, organisée par l'Antenne de la Loire du CNFPT.

L'adhésion au plan de formation est gratuite et permet de se mettre en conformité avec la loi de 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Approuve le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique intercommunal,
2. constate qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
  - intégration et professionnalisation,
  - perfectionnement,
  - préparation aux concours et examens professionnels,
3. confirme que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Compte Personnel d'Activité (CPA).
4. approuve le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

#### **4. Délibération pour l'adhésion à la compétence du SIEL « EPAT ».**

Le projet de délibération n'a pas pu être présenté au Conseil Municipal car le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) n'a pas pu nous fournir tous les éléments et notamment le chiffrage. Il sera présenté après réception des nouveaux éléments.

#### **5. Délibération pour extension du réseau électrique pour la viabilisation des parcelles de la commune et de Jean-Louis GRAS.**

Le projet de délibération n'a pas pu être présenté au Conseil Municipal car le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) n'a pas pu nous fournir tous les éléments et notamment le chiffrage. Il sera présenté après réception des nouveaux éléments.

#### **6. Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole**

Chantal DELANGLE, adjointe en charge des affaires scolaires, présente le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 7 novembre 2017. Les grandes lignes sont les suivantes :

##### **1°) Bilan de rentrée :**

Les effectifs sont stables depuis le début de l'année avec 98 élèves (dont 9 nouvelles familles).

##### **2°) Approbation du règlement intérieur et du PPMS**

Il n'y a pas de modification apportée au règlement intérieur qui sera lu et signé par chaque famille via le cahier de liaison. Ce règlement est consultable sur le blog de l'école et affichée à l'entrée de l'école.

Les deux PPMS (mise en sûreté et attentat/intrusion) sont présentés au Conseil et donnés en Mairie.

##### **3°) Projets de l'année :**

- Poursuite du projet d'école ayant pour axe fort la lisibilité des apprentissages.
- Objectif de l'équipe éducative : faire vivre la charte du bien vivre à l'école ( en partenariat avec tous les élèves et les différentes personnes intervenant au cours de la journée).
- Le dispositif « Ecole » et « Cinéma » pour la classe de CM1/CM2 est financé en quasi-totalité par le Sou des Ecoles. Le Conseil d'Ecole a accepté la participation des familles à hauteur de 1€/ film/ enfant.
- Sorties culturelles au musée Déchelette pour toutes les classes, financées en quasi-totalité par le Sou des Ecoles.
- Projet ATOLE pour les classes de GS/CP, CE1/CE2.
- Projet de Classe découverte en Auvergne pour les CM avec un sondage lancé auprès des familles pour s'assurer de la participation de tous.
- Projet visio-communication pour les CM ( anglais avec une écossaise venant 1H/ semaine).
- Objectif de l'école : ouvrir les classes aux familles (impliquer les parents pour un accompagnement lors des sorties, participation aux ateliers de cuisine, aux activités

sportives) et aux autres classes de l'école (décloisonnement, projets interclasse... ), aux autres écoles voisines.

#### 4°) Questions :

- Demande à la Mairie d'un nouvel matériel informatique (2 PC portables).
- Organisation des rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire 2018-2019 : les parents d'élèves posent la question du maintien ou non de la semaine de 4 jours et ½. Un avis sera demandé à l'équipe éducative, aux parents via un mail et/ou un mot dans les cahiers des enfants. Un conseil d'école exceptionnel aura lieu fin janvier 2018 pour décider unanimement d'une organisation à proposer à la DSDEN.

Le Conseil Municipal demande de se renseigner sur le maintien (ou non) de l'aide de l'Etat. Laurence BERT ajoute qu'il pourrait être intéressant de connaître le nombre d'enfants participant aux activités périscolaires du vendredi après-midi avec les créneaux horaires correspondants.

- L'équipe éducative remercie la Mairie pour les différents travaux réalisés : réfection du revêtement d'une des 2 cours, installation d'un panneau de basket, réaménagement de la salle de la cantine, réaménagement de la voirie devant l'école qui sécurisent davantage les entrées et sorties des élèves.
- Le sou des Ecoles demande une boîte aux lettres.

Le Maire ajoute qu'il a rencontré une habitante de la commune souhaitant apprendre bénévolement l'anglais aux enfants. Une rencontre a eu lieu le mardi 14 novembre avec la directrice de l'école. Une intervention semble possible les mardis et jeudis.

## **7. Compte-rendu de l'assemblée générale du Club des Jeunes.**

Laurence BERT, adjointe, présente le compte-rendu de l'Assemblée Générale du Club des Jeunes.

Un bénéfice de 356 € est dégagé.

L'année passée, différentes sorties ont pu être organisées : soirée Galette, patinoire, ski à Sappey -en-Chartreuse, en été à Cublize. Les jeunes ont également apporté leur aide lors du repas de la Joie de Vivre, et au Sou pour la kermesse en juin 2017.

Le bureau a été renouvelé :

- Président : Mickaël GOUJON
- Vice-Président : Jérôme PERICHON
- Secrétaire : Catherine GIVRE.

Pour cette année, les projets sont les suivants : vente de crêpes, sortie « Paintball » à Cublize, Atelier « Bois » chez Mr KOTULA, collaboration avec le Sou des Ecoles pour la soupe à la courge et aux oignons le 03 décembre 2017, la sortie ski limitée à 25 enfants, une réservation de la salle des fêtes le 03 mars 2018 (thème non défini à ce jour).

## **8. Point sur les travaux du local des infirmières.**

Charles BRUN fait un état de l'avancement des travaux pour le local des infirmières :

- La boîte aux lettres achetée par les infirmières est trop petite. Il faudrait la remplacer par une plus grande. Il est évoqué la possibilité de donner cette petite boîte aux lettres au Sou des Ecoles qui en recherche une.
- Les travaux ont bien avancé et on peut remarquer une bonne entente entre les différents corps de métiers. Néanmoins, un problème est apparu récemment : la porte d'entrée ne répond pas aux normes « handicapé » au niveau des dimensions. Les artisans reconnaissent leur erreur et il faut compter un délai de 5-6 semaines pour recevoir une nouvelle porte.

Charles BRUN propose d'acheter cette porte non conforme pour l'installer sur une autre ouverture du local. Mais nous devons connaître le chiffrage de cette solution.

- Concernant le ragréage du sol, l'agent technique signale des difficultés pour la pose du carrelage.
- A la fin des travaux, l'entreprise LOMBARD interviendra une fois que l'agent technique aura terminé le carrelage.

Le Maire propose de visiter le cabinet avant l'ouverture officielle par les infirmières. Le Bail commencera le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Les infirmières souhaiteraient inaugurer leur cabinet. Le Conseil Municipal propose de le fixer en même temps que les vœux du Maire célébrés à la salle des associations.

Les vœux du Maire sont fixés le vendredi 12 janvier 2018 à 19h00 à la salle des associations.

## **9. Candidature retenue pour l'exploitation du Multiservices.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au vote de chaque membre du Conseil Municipal, c'est Caroline ALIX et Maxime DESSAUT qui ont été retenus.

Il ajoute qu'il les a rencontrés et que l'ouverture est prévue pour le début du mois de janvier 2018.

Le lundi sera leur jour de fermeture. Le commerce devrait ouvrir à partir de 07h00 ou 07h30.

Véronique FESSY insiste sur la facture élevée d'électricité (de l'ordre de 500 € - 600 € par mois) que les précédents exploitants ont eu à régler. Elle demande au Maire de faire le nécessaire pour identifier la cause afin d'éviter cette mauvaise surprise aux futurs exploitants. Danielle LACOUR propose de demander l'avis d'un électricien.

## **10. Questions diverses :**

- **Réunion du club La Joie de Vivre** : après avoir expérimenté la salle de réunion du presbytère, les membres du Club retourneront à la salle de cantine les mercredis.
- **Panneau Pocket** : le maire informe le Conseil de la souscription d'un abonnement de 10 € / mois pour bénéficier du site de « Panneau Pocket ». Plus précisément, depuis leur Smartphone, les personnes pourront consulter les informations diffusées par la Mairie avec l'application « Panneau Pocket ». Les communes voisines, Notre Dame de Boisset et St Vincent de Boisset, ont adhéré à ce dispositif et en sont satisfaites. Cette application est entièrement gratuite pour les utilisateurs.

Le Maire propose de promouvoir cette application dans le Petit Pradinois de décembre 2017. Il est également évoqué la création d'un compte Facebook pour la commune.

- **Choix du Logo de la commune** : Le Conseil Municipal choisit le logo de la commune à la majorité parmi deux images proposées et travaillées par Danielle LACOUR.
  
- **Petit pradinois** :
  - ° Insertion du plan de la commune avec la dénomination des voies (plan réalisé par le géomètre Jean-Luc Coavoux).
  - ° Insertion des coordonnées des infirmières de Pradines en exercice depuis le 06 novembre 2017.
  - ° Attente de divers articles et photos des Associations.
  
- **Illuminations** : il est demandé s'il est possible de disposer de la nacelle par l'intermédiaire de Lionel LACOUR le vendredi matin 24 novembre ou le samedi 02 décembre (matin). Une deuxième équipe pourra être sollicitée.
  
- **Repas des anciens** : dimanche 10 décembre 2017 à l'Auberge de Notre-Dame-de-Boisset.
  
- Le Maire informe de l'achat de 2 arbres qui seront installés dans la cour de l'école cette fin d'année.
- Le Maire procède à la lecture du courrier de la classe de SEGPA du collège de Mably qui propose une table de pique-nique au prix exceptionnel de 200 € l'unité. Des particuliers peuvent en acquérir également (contact auprès de Gilles CASTANO – téléphone : 04 77 62 86 37).
  
- **Prochain Conseil Municipal** : mardi 12 décembre 2017 à 20h30.